

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Salle de la Mairie de CHAVEIGNES le :
Mardi 16 septembre 2014 à 20 H 30

Et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.
Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le Maire,
Philippe DUBOIS

ORDRE DU JOUR :

- ✓ N°2014-09-16-01 : Approbation du compte rendu du 08 juillet 2014
- ✓ N°2014-09-16-02 : Ecole du Sacré Cœur : participation scolaire
- ✓ N°2014-09-16-03 : Cimetière : emplacements à libérer
- ✓ N°2014-09-16-04 : SIAEP de la Région de Courcoué : rapport sur l'eau 2013
- ✓ N°2014-09-16-05 : Communauté de Communes du Pays de Richelieu : modification des statuts
- ✓ N°2014-09-16-06 : Communauté de Communes du Pays de Richelieu : rapport d'activités 2013
- ✓ N°2014-09-16-07 : SMICTOM du Chinonais : rapport 2013
- ✓ N°2014-09-16-08 : Questions diverses

Séance du 16 septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le 16 septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 septembre 2014, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOIS, Maire.

Etaient présents : Philippe DUBOIS, Éric DEVIJVER, Françoise MANCEAU, Alain MONTAS, Marie-Rose MÉRON, Arlette ARNAULT, Pierre LEFEVRE, Olivier DESMÉ, Dominique DARDENTE, Cynthia DIEU-COURRÈGES, Paul KAELBEL, Éric NAVARRE, Francisco LUCIO-DOMINGUEZ,

Était excusé : Raymond LAMBESEUR,

Était absente : Catherine JEAN,

Olivier DESMÉ a été élu secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, Monsieur Le Maire remercie les conseillers municipaux pour l'aide apportée lors des obsèques de son épouse, Marie-José DUBOIS. Il rappelle le décès de Monsieur André GUERIN, conseiller municipal de 2001 à 2008 et 4^{ème} adjoint au maire de 2008 à 2014. En mémoire cette personne. Le Conseil Municipal respecte une minute de silence.

DELIBERATION N°2014-09-16-01

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 08 JUILLET 2014

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu de la séance du 08 juillet 2014 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2014-09-16-02

ECOLE DU SACRE CŒUR : PARTICIPATION SCOLAIRE

Monsieur Le Maire informe que l'école privée du Sacré Cœur de Richelieu a fait une demande de versement du forfait communal car elle accueille pour l'année 2013-2014, 3 enfants en maternelle et 16 en primaire.

Conformément l'article L 422-5-1 du code de l'éducation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser à l'école privée du Sacré Cœur de Richelieu, dans les mêmes conditions que pour l'école publique de Richelieu, une participation scolaire d'un montant de 8 482 Euros soit une participation de 424 Euros pour un élève de primaire et de 566 Euros pour un maternel.

DELIBERATION N°2014-09-16-03

CIMETIERE : EMBLEMES A LIBERER

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise RANCHER pour libérer une trentaine d'emplacements repris suite à des procédures. Il propose que l'ensemble des travaux soit étalé sur plusieurs années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de relever une dizaine de tombes pour la première année avec un coût unitaire de 480 Euros.

DELIBERATION N°2014-09-16-04

SIAEP DE LA REGION DE COURCOUE : RAPPORT SUR L'EAU 2013

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'adduction en eau potable pour l'année 2013, rédigé par le SIAEP de la Région de Courcoué. Marie-Rose MÉRON, déléguée de ce syndicat, en avait déjà fait une synthèse lors d'une réunion précédente. Ce document est public et permet d'informer les usagers du service.

DELIBERATION N°2014-09-16-05
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RICHELIEU : MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Richelieu, lors de sa séance du 27 juin 2014, a approuvé la modification de ses statuts intégrant deux nouvelles compétences et précisant un article :

Développement économique : Mise en œuvre d'un réseau public de communications électroniques

Développement culturel et qualité de vie : Equipements d'enseignement - Informatisation des écoles maternelles et primaires du territoire de la communauté de communes (acquisition de matériel informatique et mise en réseau numérique des écoles). L'ensemble des achats sera soumis à autorisation du Conseil Communautaire dans les conditions qui seront fixées par un règlement d'informatisation.

Politique du logement social : Elaboration et animation du PLH

Comme le prévoit l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de chaque commune, membre de la communauté de communes, doit se prononcer sur cette proposition. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification des statuts de la communauté de communes du pays de Richelieu, approuvée par délibération du conseil communautaire en date du 27 juin 2014 comme suit :

Développement économique : Mise en œuvre d'un réseau public de communications électroniques

Développement culturel et qualité de vie : Equipements d'enseignement - Informatisation des écoles maternelles et primaires du territoire de la communauté de communes (acquisition de matériel informatique et mise en réseau numérique des écoles). L'ensemble des achats sera soumis à autorisation du Conseil Communautaire dans les conditions qui seront fixées par un règlement d'informatisation.

Politique du logement social : Elaboration et animation du PLH

Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

DELIBERATION N°2014-09-16-06
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RICHELIEU : RAPPORT D'ACTIVITES 2013

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel d'activités pour l'année 2013, rédigé par la Communauté de Communes du Pays de Richelieu.

DELIBERATION N°2014-09-16-07
SMICTOM DU CHINONNAIS : RAPPORT 2013

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire laisse la parole à Cynthia DIEU-COURRÈGES, déléguée au SMICTOM du Chinonais, pour présenter au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de ramassage, de traitement des ordures ménagères et des déchetteries pour l'année 2013, rédigé par ce syndicat. Ce document est public et permet d'informer les usagers du service.

DELIBERATION N°2014-09-16-08
QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal :

- ✓ du devis de l'Entreprise DARDENTE pour le broyage dans les peupleraies d'un montant de 780 Euros TTC.
- ✓ de la réglementation départementale relative au bruit notamment causé par les engins moteur pour le jardinage, bricolage ... qui rappelle les horaires où ces travaux peuvent être effectués : jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30, samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h, dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.
- ✓ de la visite de son centre de formation que le SDIS a prévu.
- ✓ de l'annulation de la location de la salle des fêtes demandée pour la première quinzaine de juillet.
- ✓ du courrier de Madame Danielle de Keyser qui a été nommée chevalier dans l'ordre de la légion d'honneur pour son engagement contre l'illettrisme.
- ✓ des portes de la mairie pour lesquelles des réparations sont nécessaires. Un devis est en attente.
- ✓ de la maison de la commune qui est vacante avec la possibilité de procéder à une location-vente ou de revoir le loyer.
- ✓ du contrat-gaz qui a été révisé.
- ✓ des travaux de busage qui seront réalisés au fossé qui traverse la propriété de Monsieur CAILLER Claude. Le propriétaire et la commune paieront chacun 50% de la facture.
- ✓ du besoin de la taille des haies. Un devis sera demandé à deux entreprises.
- ✓ du goudronnage de l'Allée du Gué Roger.
- ✓ des travaux qui vont être réalisés par le SIEIL au lieudit « La Hubertière »

Cynthia DIEU-COURRÈGES informe que la commission « Culture Tourisme Fleurissement » de la CCPR propose que chaque commune fleurisse son territoire sur un thème avec le choix d'une plante. La commission communale du fleurissement se réunira le samedi 20 septembre à 10 h 00.

Suite à l'assemblée générale du Syndicat de Chasse, Marie-Rose MÉRON informe que le Syndicat participe au Marché Fermier et de la nécessité d'avoir un piégeur agréé sur la commune.

Suite à la réunion du CCAS, Marie-Rose MÉRON invite les membres du Conseil Municipal au vin d'honneur et au repas du 11 novembre.

Éric NAVARRE informe que le PNR Loire Anjou Touraine a élu son nouveau président, Benoit BARANGER qui est également le 1^{er} adjoint de la commune de Bourgueil. Il signale qu'un contrat avec la Région a été conclu.

Éric NAVARRE informe que certains habitants de Champvent ouvrent leur maison pour chiner le 04 octobre 2014.

La prochaine réunion aura lieu le mardi 07 octobre 2014 à 20 h 00.

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est déclarée close.